

Premier dossier: L'État français (le régime de Vichy)

Premier thème : un régime issu de la défaite

Document 1 (invasion du nord de la Drôme par l'armée allemande)



Juin 1940 (l'arrivée des Allemands dans la Drôme) : En un mois, après le début de l'attaque éclair des Allemands, ceux-ci sont au nord de la Drôme. Les combats entre les armées française et allemande, dans la Drôme, commencent le 21 juin à Saint-Rambert-d'Albon. Entre le 20 et le 23 juin, plusieurs ponts sont détruits par le Génie pour entraver l'avance allemande : sur le Rhône, Valence ; sur l'Isère, Romans - Bourg-de-Péage (20 juin) ; sur le Rhône, Saint-Vallier - Sarras (22 juin), Tain - Tournon (23 juin) ; sur la Drôme, Allex - Grâne, Saillans, Espenel (23 juin), Crest, Aouste (24 juin). L'avance des armées allemandes s'arrête sur la rivière Isère. Les Drômois, au nord de la rivière Isère, connaissent donc l'invasion allemande. L'armistice entre en application le 25 juin. La Drôme est alors située dans la zone non occupée

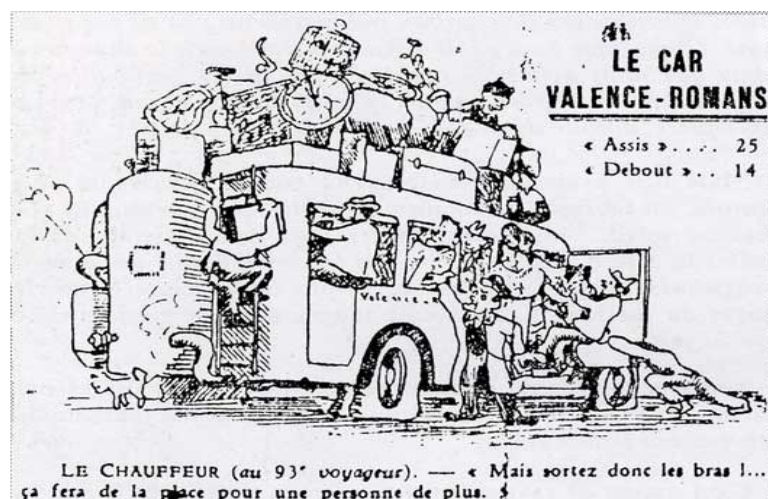
La carte du nord de la Drôme et d'une partie de l'Isère, ici en une du journal Le Petit Dauphinois du 28 juin 1940, montre l'avance des troupes allemandes entre le 21 juin et le 24 juin 1940. Le titre (« L'avance allemande entre Rhône et Chartreuse. Comment elle fut freinée sur le fleuve et stoppée sur l'Isère. ») est erroné. En fait, c'est l'armistice qui a stoppé l'avance allemande. Le journal Le Petit Dauphinois a été supprimé à la Libération.

Document 2 (traversée du Rhône en bac à traile en 1940)



Le bac à traile est au premier plan sur la photographie. Il s'agit d'une grande barque à fond plat, guidée par un câble fixé de chaque côté du fleuve. On le distingue sur le cliché en bas à droite. Ici, le bac arrive sur la rive gauche du Rhône, côté Drôme. On aperçoit en arrière plan les montagnes de l'Ardèche.

Document 3 (caricature de transport par autobus)



Juin 1940 - 11 novembre 1942 (la Drôme en zone non occupée) : Dans les jours qui suivent l'armistice du 25 juin 1940, l'Etat français dirigé par le maréchal Philippe Pétain se met en place à Vichy. La grande majorité des habitants est abasourdie par cette situation nouvelle, beaucoup acclament le nouveau chef de l'État, d'autres cherchent comment réagir, la majorité adopte une attitude attentiste. Les clauses d'armistice placent la Drôme dans la zone non occupée. Les troupes allemandes se retirent.

Caricature montrant bien la surcharge (à peine exagérée) des transports en commun. Sur le toit, « l'impériale » où s'entassent bagages, colis, vélos, etc. et même un voyageur. Le car est propulsé par un gazogène installé à l'arrière. Le texte vient accentuer le ton humoristique du dessin : LE CHAUFFEUR (au 93^e voyageur). – « Mais sortez donc les bras !... ça fera de la place pour une personne de plus. » Nous ne connaissons pas l'auteur. Sans date

Document 4 (carabinieri italiens à Valence)



11 nov. 1942 - 9 sept. 1943 (la Drôme sous occupation italienne) : Le 8 novembre 1942, les Alliés débarquent en Afrique du Nord française. Le 11 novembre, les troupes de l'Axe envahissent la zone non-occupée. La Drôme, comme la plupart des départements du Sud-Est, est soumise à l'occupation italienne).

Photo de deux carabinieri italiens circulant dans les rues de Valence. Il s'agit certainement de l'avenue Félix Faure. Le soldat de gauche porte une cape et un chapeau à plume. Celui de droite est vêtu d'une capote et coiffé d'un bicorne. L'auteur de la photographie n'est pas identifié.

Document 5 (siège de la « Kommandantur » à Valence)



9 septembre 1943 - 31 août 1944 (la Drôme sous occupation allemande) : Après l'armistice séparé entre les Alliés et l'Italie, c'est l'armée allemande qui occupe la Drôme. C'est la période la plus intense pour la lutte de la Résistance contre l'ennemi et le gouvernement de Vichy. Après le débarquement des Alliés en Provence, ceux-ci remontent vers le nord. La Drôme est le théâtre de la bataille dite de Montélimar opposant d'une part, troupes alliées et résistantes et d'autre part l'armée allemande. La Drôme est libérée totalement dans la nuit du 31 août au 1er septembre 1944.

Les hôtels des boulevards de Valence ont été réquisitionnés par les troupes d'occupation pour y installer leur administration. L'enseigne de l'Hôtel de France a été remplacée par celle indiquant la Kommandantur : « Standort Kommandantur ». Le photographe n'est pas identifié.

Deuxième thème : un régime réactionnaire:

Document 1 (affiche de propagande du gouvernement de Vichy)



Dès l'Armistice, il faut implanter le culte du maréchal Pétain. Tous les supports sont utilisés pour diffuser cette propagande : les affiches murales, les calendriers des Postes, les cartes illustrées envers les écoliers ou à d'autres catégories de la population comme les mères de famille. Entre autres, une affiche, avec la photo du maréchal, pose cette question : « Connaissez-vous mieux que lui les problèmes de l'heure ? ». C'est vraiment l'homme supérieur ! Une carte, toujours avec sa photo, reprend une citation ...

Le maréchal Pétain devant l'esquisse d'un village de France. En bas, un bandeau indique : « Suivez-moi ! Gardez votre confiance en la France éternelle ». Le tout est coiffé par une banderole : « PATRIE ». Le village rural de l'affiche, en plus d'imprimer dans les esprits la photo du maréchal Pétain, soutient aussi l'appel du « retour à la terre ».

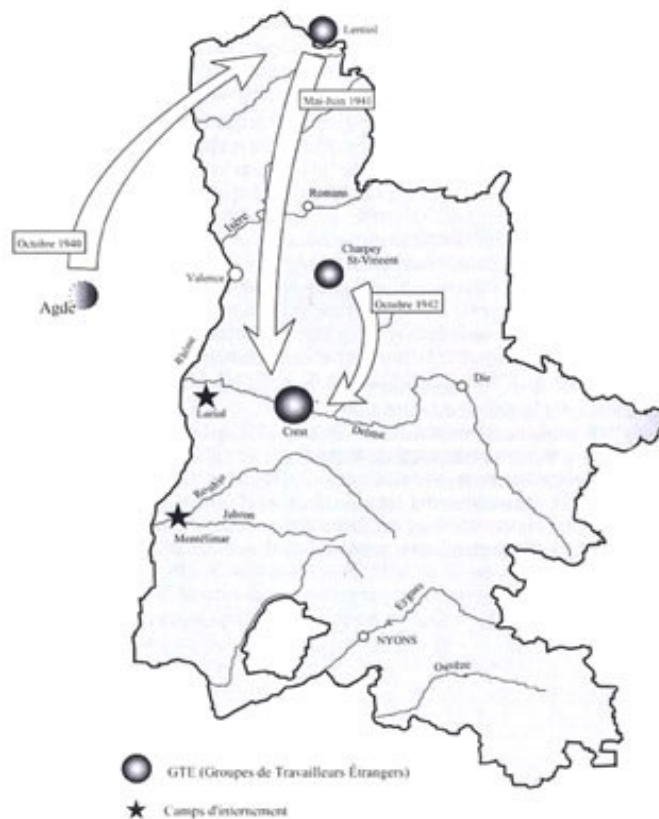
Document 2 (arrêté révoquant Hector Gille de ses fonctions d'adjoint au maire de Grâne)



Assommés, les Français se rangent derrière l'illustre vainqueur de Verdun, le maréchal Pétain. Son gouvernement veut tirer profit de la situation internationale et de l'occupation de plus de la moitié du territoire français pour imposer une Révolution nationale. Dans les départements, les préfets qui, par leur serment, ont fait allégeance, sont chargés d'appliquer cette politique. Il s'agit de rénover les structures politiques, économiques et sociales du pays dans tous les domaines : agricole, industriel, jeunesse, assistance, etc.

Ampliation d'un arrêté ministériel. À Grâne, l'adjoint au maire, Hector Gille est révoqué par arrêté du secrétaire d'État à l'Intérieur, Peyrouton, en date du 22 janvier 1941, « considérant que Monsieur Gilles, adjoint au maire de Grâne (Drôme) observe une attitude hostile à l'œuvre de redressement national entreprise par le gouvernement ». À noter qu'Hector Gille est le fils de Pierre Gille, un insurgé irréductible de 1851, et qu'il sera élu conseiller général, socialiste, après la guerre.

Document 3 (camps drômois des « indésirables »)



De nombreux habitants des nations sous les régimes nazis et fascistes ont dû quitter leurs pays pour échapper à la répression à partir de 1933. Ce sont les Allemands d'abord, puis les Autrichiens – parmi eux de nombreux juifs – suivis des Tchèques, et d'autres ressortissants des pays d'Europe centrale occupés par l'Allemagne. En janvier et février 1939, massivement, les Espagnols passèrent la frontière pour échapper aux troupes franquistes.

Dès 1938, surtout, une série de mesures législatives et réglementaires encadra strictement leurs conditions de séjour en France. Une propagande xénophobe, exacerbée par la presse d'extrême droite, entretenait une haine contre ces « indésirables ».

Nombre d'étrangers furent internés dans des camps. Les premiers, Gurs, Argelès, etc., « accueillirent » les réfugiés espagnols, dans des conditions inhumaines. Avec la déclaration de guerre, ce sont les « ressortissants de puissances ennemies », Allemands, Autrichiens résidant en France, qui sont internés, alors qu'ils avaient fui les persécutions antisémites ou la répression politique, et que, pour une grande partie, ils auraient souhaité participer à la lutte contre les nazis dans l'armée française – ce qui leur était refusé, sauf dans la Légion étrangère.

La politique de Vichy amplifia ces dispositions de la III^{ème} République finissante et précéda, souvent, celles de l'occupant allemand en ce qui concerne les juifs.

Dès septembre 1939 dans la Drôme, des camps sont installés à Loriol et Montélimar : ils recevront en plusieurs périodes divers types d'internés. Créés par l'État de Vichy, les Groupes de Travailleurs étrangers se multiplient rapidement. Crest finit par devenir le centre départemental de distribution de travailleurs bon marché.

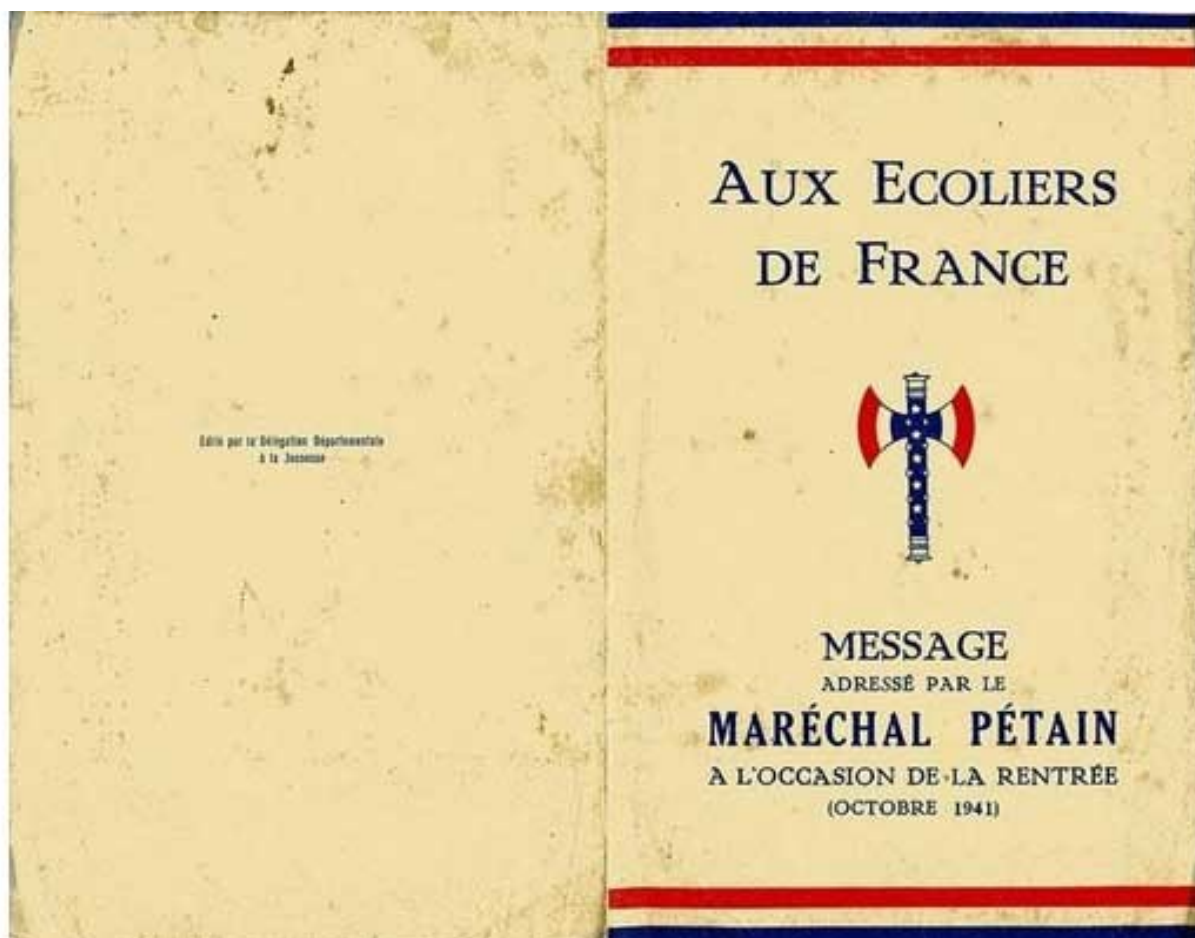
Document 4 (carte vendue au profit du secours national)



Le Secours national avait été créé avant la Première Guerre mondiale et, durant ce conflit, avait apporté son assistance aux victimes civiles avant de tomber en sommeil. Il est reconstitué le 19 octobre 1939 avec les mêmes objectifs. Le régime de Vichy va en faire un outil au service de sa politique par la loi du 4 octobre 1940 : le Secours national, placé sous l'autorité du Maréchal, chapeaute ou remplace tous les organismes charitables (ainsi le Centre d'accueil du Foyer protestant de Valence passe sous l'enseigne du Secours national). Cet organisme est le seul, avec la Croix-Rouge, ...

Publicité dans le journal Marie-Claire, sous forme de carte, incitant à l'achat de billets de la Loterie nationale : - recto : aquarelle signée de Liane de Christen, représentant deux enfants sous la pluie, au milieu de montons. Sous le dessin, un texte inspiré de la chanson populaire Il pleut, il pleut, bergère : « Il pleut, il pleut, bergère, Rentre tes blancs moutons, Allons, allons, ma chère, Prendre un billet... le bon ! LOTERIE NATIONALE » - verso : portrait « officiel » du maréchal Pétain

Document 5 (le maréchal s'adresse aux écoliers à la rentrée d'octobre 1941)



La propagande du gouvernement de Vichy s'adresse à toute la population, mais les écoliers, la jeunesse sont des cibles privilégiées. Le matin, dans les écoles, on lève les couleurs. On demande aux écoliers de célébrer la Saint-Philippe, d'envoyer des dessins au chef de l'État, de participer à la « reconstruction » de la France, de récolter des vieux papiers, des marrons d'Inde, etc. On voit le portrait du Maréchal partout, pour les enfants, il est "le grand-père". Les manuels scolaires, le matériel pédagogique, les jeux, les "bons points", ...

Le recto indique le titre « Message adressé par le maréchal Pétain à l'occasion de la rentrée (octobre 1941) ». L'intérieur contient un long message où l'on peut relever : « Je compte absolument sur vous pour m'aider à reconstruire la France » ou « ... plus de 2 millions d'entre vous m'ont dit qu'ils m'aimaient de tout leur cœur et ils m'ont envoyé de magnifiques dessins ».

Troisième thème : Un régime qui collabore

Document 1 (carte de travail d'un requis du STO)

Arbeitskarte

für französische Arbeitskräfte

aus Frankreich

und

Bescheinigung

über eingezahlte Lohnersparnisse

linker Zeigefinger

Raum für Fingerabdruck

rechter Zeigefinger

PHOTO

Verdruck: Umachtingham Va 520212 - 4020 16.42 - 3194

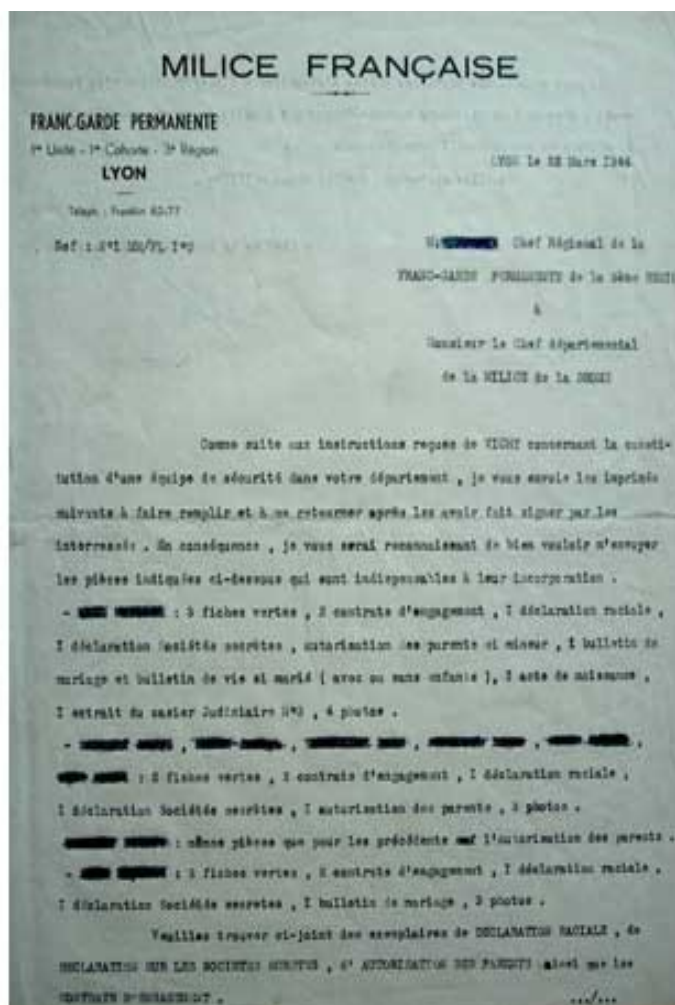
Durant les deux premières années de la guerre, les occupants nazis essaient d'appâter les Français par des promesses de conditions de vie et des salaires faramineux pour qu'ils se rendent dans les bureaux d'embauche qui les enverront outre-Rhin. En 1942 leurs besoins de travailleurs se multiplient dans les exploitations agricoles et les usines allemandes pour suppléer leurs hommes mobilisés. Besoins qui s'accroissent en fin d'année lorsque, bousculés par les forces soviétiques, il leur faut envoyer de plus en plus de combattants sur le front de l'Est. La Relève, départ d'ouvriers volontaires pour travailler en Allemagne, est instituée par le gouvernement de Vichy pour satisfaire aux pressantes demandes allemandes de main-d'œuvre. Au moment où la France a un million de prisonniers, les Allemands promettent de libérer un prisonnier de guerre pour trois ouvriers volontaires. Ce sera un marché de dupes, les Allemands ne tenant que très partiellement leur promesse.

Le 4 septembre 1942, l'échec de la Relève conduit Vichy à passer à la contrainte : une loi établit la réquisition de main-d'œuvre, concernant les hommes de 18 à 50 ans et les femmes de 21 à 35 ans, pour « effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt de la Nation ».

La loi de réquisition n'est pas suffisante, les pressions allemandes s'accroissent : le gouvernement vote le 16 février 1943 une loi instituant le Service du Travail Obligatoire (STO) de deux ans en Allemagne.

Cette carte est une véritable carte d'identité, avec photo, empreinte digitale... Elle ne « permet » de travailler que dans l'entreprise indiquée. La page 3 donne l'emploi de cette carte en douze langues. Ce titulaire devait aller travailler chez Schneider à Rothenburg du 17 avril 1943 au 23 mars 1945.

Document 2 (lettre de la milice pour constituer une équipe de sécurité)



La Milice, police supplétive née du Service d'ordre légionnaire (SOL), est constituée dans la Drôme le dimanche 28 février 1943 lors d'une réunion dans la salle des fêtes de Valence, devant 400 personnes convaincues d'avance, sous la présidence du chef milicien d'Uriage, de La Ney du Vair, en l'absence du préfet de la Drôme qui ne s'y rend pas pour des « raisons impératives ». Des assemblées constitutives de la Milice française ont lieu en mars à Romans, Montélimar. Il s'agit de réaliser la Révolution nationale.

Lettre du 22 mars 1944, sur papier à entête de la « Milice française », adressée au chef départemental de la Milice de la Drôme : « (...) Comme suite aux instructions reçues de VICHY concernant la constitution d'une équipe de sécurité dans votre département, je vous envoie les imprimés suivants à faire remplir et à me retourner après les avoir fait signer par les intéressés. En conséquence, je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'envoyer les pièces indiquées ... »

Document 3 (*Le Petit Dauphinois* du 21 septembre 1942)



Les journaux quotidiens ou hebdomadaires, à diffusion nationale, régionale, voire plus locale, sont des vecteurs très utilisés par la propagande vichyssoise. Dans la Drôme, deux journaux à diffusion régionale, *Le Petit Dauphinois* et *Le Nouvelliste* sont des quotidiens largement lus et relayant cette idéologie collaborationniste. Le journal *Le Petit Dauphinois*, édité à Grenoble, couvre l'ensemble du département de la Drôme (et d'autres départements de l'ancien Dauphiné). Dès l'Armistice, il a adopté une ligne favorable au gouvernement ...

Ce numéro du 21 septembre 1942 relate le point de vue allemand sur la Bataille de Stalingrad qui a commencé depuis quelques semaines (« communiqué allemand »). La propagande officielle passe par un compte rendu du Conseil des ministres (« Désormais, le chef du gouvernement pourra relever, sans formalité, tout fonctionnaire civil ayant manqué à ses devoirs »), une incitation directe au culte du chef de l'Etat (« Suivez le Maréchal, suivez le chef ; il porte en lui toutes les espérances de la patrie »), par le modelage des esprits.

Document 4 (Liste du transport de déportés juifs n° 24 du 26 août 1942)

FORME LIBRE - CAUSES DIVERSES

- 2 -

ROSENBERG Chaim	28.6.01	Polonoise	St-Georges d'Aur.
MADELL Jacob	20.7.00	"	"
INOW David	2.3.07	"	"
FRISCH Earl	7.6.07	Allemande	"
BRACHNE Gerson	11.10.01	Polonoise	"
SPILBERG Adam	7.2.09	"	"
SUCKER Jechiel	7.6.00	"	"
ROSENBERG Necha	15.4.07	"	"
ALTMANN Paul	4.12.07	"	"
BRISER Sara	10.3.00	"	"
KAPLAN Theodor	10.8.00	Ex-autrich.	"
BORISMAN Simeon	2.10.00	Polonoise	"
ROSENBERG Michel	1917	Tchécoslovaque	"
EDJINIC Sara	24.12.18	Polonoise	"
FILBENSTEIN Kestel	7.6.00	"	"
HOLLANDER Abraham	13.8.21	"	"
GUTTEL Léon	17.8.10	"	"
HOFFMANN Geor	8.2.04	Ex-autrich.	"
MOSCOVIC Max	9.12.00	"	"
MOSCOVIC Jacques	2.3.00	"	"
FRICK Joseph	24.4.03	Ex-autrich.	"
ROSENBERG Gerson	15.8.10	Polonoise	"
KOHN Abraham	25.6.11	"	"
ROSENBERG Simeon	1906	Allemand	"
ROTH Géza	10.3.00	Viennais	Slovaque Ruffieux
RIGLER Samuel	20.3.00	Viennais	Ex-autrich.
ROSENBERG Verne	20.6.00	Liepertadt	Allemand
HEEL David	3.5.00	Laha	"
KOHN Richard	5.11.00	Viennais	Ex-autrich.
WRIGHT Helmut	4.7.01	Brfort	Allemand
ROSENBERG Helmut	27.2.13	Berlin	"
KAUF Manfred	20.9.00	Viennais	Ex-autrich.
KOHN Gustave	8.10.01	"	"
ROSS Alex	2.4.07	Wetzhausen	Tchèque
LEWANDOWSKI Gérard	17.6.10	Berlin	Allemand
ROSS Erich	20.6.21	Karlsruhe	"
PIEK Oscar	15.1.06	Dressig	Tchèque
STRAUSS Ludwig	29.11.00	Salzburg	Allemand
REDER Walter	8.4.00	Bour	"
REDER Edouard	18.4.21	Viennais	Ex-autrichien
KINCHAUSS Sally	12.8.04	Schluchtern	Allemand
PULLING Erkan	2.8.07	Volberk	"
MAYER Max	4.7.00	Subutin	"
ROSENBERG Chaim	4.3.07	Hendain	Polonoise
HELER Pinhas	10.9.07	Hing-	"
		Stocht	Tchèque
QUINTECH Elean	4.12.07	Dukla	Polonoise
FRISCHMAN Salomon	1.8.00	Lucan	"

Avant la grande rafle du 26 août 1942, des arrestations de Juifs étrangers dans la Drôme avaient alimenté les premiers convois vers Auschwitz. Les autorités de Vichy organisent l'arrestation des Juifs et la police y collabore, sachant très bien qu'elle se poursuit par la déportation. Une entrevue de Laval avec le chef suprême SS Oberg a permis de se mettre d'accord sur des termes vagues et pudiques : officiellement, les déportés vont "travailler à l'Est". Localement, les autorités répètent ce prudent discours.

Les nazis établissaient méticuleusement les listes avec date de naissance et nationalité des Juifs embarqués en déportation. Le document présenté ici est une feuille de transport de Juifs de la gare de Bourget-Drancy vers Auschwitz. On peut y lire les noms des Travailleurs étrangers juifs enlevés à Crest avant le 25 août 1942 : Roth Géza, Lewandowski Gérard, Sommer Walter, Reder Édouard, Weil David.

Document 5 (Ordre de réquisition de bœufs à Grâne)

SECRETARIAT D'ETAT AU RAVITAILLEMENT
CENTRE N° 8
LIVRON (Drôme)

SÉRIE A N° 7

Le présent document est communiqué dans le présent état et passera sans que soit la perfection de son exécution assurée par les services départementaux de Ravitaillement général pour les fournisseurs, mais ne sera certifié valide par eux pour constater l'attention de votre région.

ORDRE DE RÉQUISITION

Direction Départementale de Ravitaillement Général de la Drôme

Nom et qualité du requérant (écrite très lisiblement) : G. Buffat président de la Commission d'achat y. g. à Livron

Le Maire de Grâne (ou, par exception en l'absence de la municipalité)

Le chef de bureau demandant à :

département de la Drôme est requis de fournir à (1) LIVRON
le 12 Mai 1943, à 10 heures 1/2 du matin les prestations suivantes, savoir :

(2) Six bœufs de boucherie
Ce bétail devra être présenté à la Commission d'achat au point public de Livron les jours et heures précités
Livron le 12 Mai 1943
Le président de la C.

Buffat

Le Président

RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL
COMMISSION N° 8

Les livraisons de denrées à l'Allemagne en quantités de plus en plus grandes, le contrôle sévère et tatillon des productions agricoles, l'instauration des cartes de rationnement créent des difficultés sans nombre dans les ménages pour assurer la nourriture quotidienne des membres de la famille. Les carburants sont réquisitionnés par les Allemands. Tout ce qui touche au ravitaillement est réglementé strictement. Les animaux de boucherie sont réquisitionnés. Une partie d'entre eux est destinée à la fourniture des occupants.

Ordre de réquisition de G. Buffat, président de la Commission d'achat de Livron, au maire de Grâne, daté du 10 mai 1943. Ce dernier est requis pour que sa commune fournisse « six bœufs de boucherie » à présenter le 12 mai 1943 à la commission d'achat de Livron.

Plan détaillé :

I Un régime issu de la défaite

- 1) Le désastre de mai juin 40**
- 2) La zone libre**
- 3) les occupations italiennes et allemandes**

II Un régime réactionnaire

- 1) Le nationalisme et l'exclusion**
- 2) Le retour aux valeurs traditionnelles**
- 3) Le culte de la personnalité**

III Un régime qui collabore

- 1) Économiquement**
- 2) Politiquement**
- 3) Idéologiquement**